

RÈGLEMENT DE L'INSTANT GAGNANT PYREX ATTRACTION (JEU DE HASARD) SANS OBLIGATION D'ACHAT

ARTICLE 1^{ER}. ORGANISATION

La société INTERNATIONAL COOKWARE, située au 85 allée des maisons rouges à Châteauroux (36000) immatriculée au RCS de Châteauroux sous le numéro 399 311 315, organise un jeu instant gagnant gratuit, sans obligation d'achat ni de commande, nommé « Grand jeu »

Ce jeu concours se déroulera du mercredi 28 mai au mardi 23 septembre 2014.

ARTICLE 2. PARTICIPATION

La participation à ce jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat, ni de commande. Elle est ouverte à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine Corse et Dom compris. Les participants doivent jouer sous leur véritable identité. Les collaborateurs de la société PYREX, ainsi que leur famille, ne peuvent participer à ce jeu.

Les participants peuvent tenter de gagner les dotations mises en jeu en cliquant sur l'un des tiroirs de la page web du jeu.

Un internaute qui jouera plusieurs fois le même jour, sous la même identité ou sous une identité différente, ou qui ne participera pas sous sa véritable identité, ne pourra pas remporter les dotations mises en jeu. Les participations multiples d'une même famille (même nom, même adresse) sont autorisées.

ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT

Pour participer au jeu de hasard sans obligation d'achat, ni de commande, il convient de se connecter à l'url (adresse du site internet) suivante <http://aussitotcuitaussitotservi.com/>, soit en cliquant sur la newsletter d'information, soit sur une bannière qui annonce le jeu sur le site de Pyrex qui en fait la promotion, soit en s'y rendant directement.

- JEU DE HASARD SANS OBLIGATION D'ACHAT

Pour prétendre gagner les dotations mises en jeu, l'internaute doit se rendre sur <http://aussitotcuitaussitotservi.com/>. L'internaute devra remplir un formulaire ou il devra renseigner son adresse mail et valider. Il sera ensuite redirigé vers une page web dédiée au jeu de hasard ou il devra cliquer sur un des trois tiroirs. Une fois que l'internaute a cliqué sur le tiroir de son choix, on l'informe si son tiroir est gagnant ou perdant. Dans le cas où le tiroir est gagnant, l'internaute doit renseigner un formulaire adresse afin que son lot lui soit envoyé.

Les tiroirs gagnants seront définis au hasard par un algorithme sans intervention d'un membre de l'entreprise Pyrex.

L'internaute peut jouer 1 fois chaque jour.

ARTICLE 4. DOTATIONS

- JEU DE HASARD SANS OBLIGATION D'ACHAT

Les dotations des 178 lauréats, attribuées au hasard, se composent de :

- Un panier vapeur et son couvercle de la marque Pyrex d'une valeur d'environ 24€.

Les gagnants ne pourront pas demander la contre valeur du lot en espèces, en chèque ou sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 5. ATTRIBUTION DES LOTS

Les prénoms, noms, lieux de résidence de chaque gagnant pourront être utilisés sur le site de PYREX. Dans les cas où, les lauréats auraient fourni des informations erronées, mauvaise adresse ou leurs adresses email ne seraient plus valides, le lot n'est pas remis en jeu et n'est pas attribué à un autre gagnant.

2 lots seront attribués par jour au hasard à 2 participants.

Les lots sont envoyé 2 fois par mois aux lauréats, le 2^e mercredi et le 4^e mercredi de chaque mois (11 juin, 25 juin, 9 juillet, 23 juillet, 13 août, 27 août, 10 septembre, 24 septembre)

ARTICLES 6. DISPOSITION GÉNÉRALES

En cas d'indisponibilité du service, pour chaque phase, sur la période de participation, la société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable et aucune indemnité ne pourra lui être réclamée.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger ou de modifier les présents tirages au sort et le présent règlement, si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne sera pas engagée de ce fait.

La participation à l'opération jeu de hasard sans obligation d'achat implique l'acceptation pure et simple du règlement présent. Les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation seront tranchées souverainement par la Société organisatrice.

Le règlement disponible sur le site du jeu a été déposé chez Maître AVALLE - Huissiers de Justice - 10, rue du Chevalier de Saint George - 75001 PARIS.

Les frais de connexion nécessaires à la participation et plus généralement à toute action entreprise par l'internaute ne seront pas remboursés.